

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - jeudi 5 août 2021

Je teste, je reste – Saint Félicien

Après le lancement du dispositif à Saint Donat sur l'Herbasse, ARCHE Agglo propose une seconde boutique test à Saint Félicien. L'appel à candidature pour ce local est prolongé jusqu'au 31 août.

Contexte

ARCHE Agglo poursuit sa politique volontariste d'attractivité et de dynamisation des centres-villes et centres-bourgs par le maintien et le développement de l'économie de proximité sur le territoire. La vacance commerciale constitue un enjeu majeur pour les communes.

Afin de relancer l'économie de proximité, ARCHE Agglo travaille sur l'occupation des rez de chaussée commerciaux en favorisant leur rénovation et l'implantation pérenne de nouvelles activités marchandes, de services ou artisanales.

En réponse, ARCHE Agglo a développé son concept de boutique test : Je teste, je reste

Il s'agit de faciliter l'installation d'activités manquantes, complémentaires, ou innovantes dans des locaux vides situés en périmètre marchand prioritaire des cœurs de villes.

En deux mots : ARCHE Agglo en partenariat avec le propriétaire, propose un local dont le loyer est minoré la première année, afin de permettre une première année de test de l'activité. ARCHE Agglo peut se porter caution jusqu'à 3 mois de loyers plafonnés.

Durant cette période de test, le porteur de projet bénéficie de l'ensemble des aides directes, accompagnements et suivis personnalisés en lien avec son projet, L'objectif est d'installer une activité pérenne et viable.

Une deuxième boutique test à Saint Félicien :

La première Boutique Test à Saint Donat sur l'Herbasse a trouvé preneur pour une ouverture en septembre 2021. Aujourd'hui c'est à Saint Félicien que la deuxième boutique est proposée. Monsieur André Clemençon propriétaire et partenaire de l'opération s'inscrit dans la volonté de redynamiser le centre de Saint Félicien avec un rez-de-chaussée commercial de 60 m² idéalement situé au 22 place de l'Hôtel de Ville.

Les étapes du dispositif «Boutique test»

1. ARCHE Agglo sélectionne un local vacant et négocie un loyer minoré consenti par le propriétaire.
2. ARCHE Agglo lance l'appel à candidature et sélectionne un candidat.
3. Le lauréat signe un bail dérogatoire avec le propriétaire pour la période de test (maximum 1 an).
4. ARCHE Agglo et ses partenaires accompagnent le projet pendant un an afin de viabiliser l'activité.
5. Le porteur de projet reste.



Surface totale : 70 m²
 Surface de vente : 60 m²
 Surface réserve : 10 m²
 Nombre de niveaux : 1
 Chauffage, eau et électricité : individuel
 Construction avant 1900
 Dépôt de garantie demandé : 1 mois de loyer HT / HC soit 350 €
 Loyer mensuel HT / HC dans le cadre du projet « je teste, je reste » : 300 €